

propre paroisse, son comté, puis sa province, etc.

M. Cloutier est d'avis qu'on devrait employer les deux manières, mais qu'avec de jeunes enfants, il conviendrait d'enseigner la géographie de la classe d'abord, puis celle du voisinage, de la paroisse, du comté, enfin celle de la province, etc.

M. Cloutier présente à l'association le *Glossaire canadien* publié par M. Oscar Dunn; il en fait l'éloge et dit que c'est le désir de l'auteur qu'on lui procure tous les mots en usage dans le pays et qui ne se trouvent pas dans son ouvrage, afin de le rendre aussi complet que possible.

M. Cloutier parle du *Journal de l'Instruction publique* publié à Montréal, actuellement rédigé par des professeurs, et conseille à ceux qui peuvent recevoir plusieurs journaux, d'y souscrire.

M. Lacasse présente à l'association, de la part de M. Léger Brousseau, le *Journal d'éducation*, format in-8, paraissant chaque semaine, et dont l'abonnement est d'une piastre par année.

M. Lippens dit qu'il est heureux de voir que trois journaux ont remplacé l'ancien journal d'éducation, et qu'il devra en résulter un grand bien.

Proposé par M. N. Lacasse, secondé par M. F. X. Juneau et

RESOLU — Que cette association offre l'expression de sa vive et respectueuse sympathie à l'honorable M. Gédéon Oimet, surintendant de l'éducation, à l'occasion de la perte douloureuse qu'il vient de faire, en la personne de son jeune fils, enlevé récemment, au moment où il faisait avec succès son cours d'études au petit séminaire de Québec.

A la prochaine séance, M. le principal continuera ses descriptions des principales villes de l'Europe, M. B. Lippens fera le rapport de ses excursions dans

les Cantons de l'Est, et M. C. Leffèvre donnera un entretien sur le dessin. Le sujet suivant sera discuté :

Quelle différence y a-t-il entre l'enseignement de la langue maternelle et celui de la grammaire proprement dite ?

La séance est ajournée au dernier samedi de mai prochain à 9hs. A. M.

J. LÉTOURNEAU, secrétaire.

INSTABILITÉ DES INSTITUTEURS

Trois démenagements
vaient u. incendie.
(FRANKLIN)

Une des grandes misères qui pèsent sur l'instituteur canadien, c'est l'instabilité dans laquelle il vit, exposé qu'il est chaque printemps, d'être jeté sur la voie publique, quel qu'ait été son dévouement durant l'année. Les renvois injustes, sans cause, par parti pris de changer quand même, étant aussi préjudiciables aux enfants qu'à l'instituteur lui-même, il est nécessaire, urgent, que la loi pourvoie à assurer une plus grande sécurité à celui qui embrasse la carrière de l'enseignement.

Je dois faire remarquer ici qu'en parlant des instituteurs, j'entends également défendre la cause des institutrices, celles-ci ayant encore plus besoin de la protection des autorités que les instituteurs parce qu'elles sont plus faibles, moins en état de plaider leur cause devant des commissaires qui ne savent pas toujours apprécier le mérite de ceux ou de celles qui consacrent leur vie à instruire la jeunesse.

Ceci exposé, j'entre en matière, me proposant d'être aussi court que possible.

Je ne donnerai pas de longs détails sur les causes pour lesquelles, dans un grand nombre de municipalités, on change d'instituteurs ou d'institutrices chaque année; ces causes ont souvent été exposées devant le public, surtout par le rédacteur de cette feuille, dans une conférence